

# EBSH NEWS de début de saison

Dans une petite quinzaine de jours, nous serons à Pâques et la ruche « EBSH » va doucement se réveiller.

Pour fêter cette nouvelle saison, Quentin Tendyck et son staff vous invitent, dans votre plus beau déguisement, à la traditionnelle « Open Season Party » qui aura lieu le 7 avril prochain à 18h.

Suite à des activités hôtelières à « Les 100 Ciels », cette soirée se déroulera au CNVV. Le thème de cette année est « la seconde guerre mondiale ». Inscription via Facebook « open season party 2018 ».

Quoi de neuf depuis le début de cette année ?

## **Les bonnes nouvelles :**

1. Nous avons deux nouveaux Commandants.

- Jean-Charles VAN DER WIELEN (36 ans-ATPL) assurera la fonction de Commandant principal. Fort de sa formation universitaire en management, il s'investira également dans le développement économique de la plateforme.
- Guillaume GLIBERT (31 ans-PPL) exercera la fonction de Commandant suppléant. Il partagera ses compétences en gestion informatique avec l'équipe en place.

Jean-Charles et Guillaume sont extrêmement motivés et bien décidés à contribuer à la pérennité et au développement de notre plateforme.

Je compte sur vous pour leur faire bon accueil et les assurer de votre parfaite collaboration.

2. Notre situation financière s'améliore encore. Le bilan provisoire 2017 élaboré par notre comptable fait état d'une perte de 9.263 €.

Nonobstant le fait que ce bilan doit encore être approuvé par notre réviseur, nous pouvons espérer arriver à l'équilibre à terme, d'autant que nous aurons bientôt de nouvelles rentrées financières constituées par :

- La location, en hiver, du terrain de tennis qui sera bientôt réalisé dans le hangar 5.
- La vente de nouveaux carburants suite à l'extension de notre station d'avitaillement.
- L'installation de panneaux photovoltaïques qui générera des économies d'énergie.
- La location de hangar en hiver pour des véhicules hors norme (mobil-homes, caravanes).
- La concession du nouvel atelier.
- La diversification des activités aéronautiques qui est à l'étude (voir ci-dessous).

Ces rentrées supplémentaires devront également nous assurer une réserve financière stratégique indispensable pour les gros frais et investissements futurs. En cas d'échec, il faudra envisager d'autres solutions, notamment le bénévolat pour assurer certaines fonctions.

3. Le 19 janvier dernier, le Ministre Jean-Luc CRUCKE nous a fait l'honneur de venir visiter nos installations. Rappelons que le ministère de ce dernier reprend les aérodromes. Le Ministre a été agréablement surpris de découvrir l'importance de nos infrastructures et a notamment apprécié le dynamisme et l'investissement humain des nombreuses personnes qui œuvrent bénévolement pour la survie de l'aérodrome. Le Ministre n'a rien promis, mais il n'a fermé aucune porte. Dans un courrier qui a suivi sa visite, il demande à la Société de gestion de lui fournir un nouveau « business plan » pour les années à venir.

4. Nous sommes fiers d'annoncer que nos amis de « l'Aéro-club des Ardennes » se sont brillamment classés 1<sup>er</sup> au classement de la Coupe CHARRON clubs 2017 avec 14.836 points. Bravo et félicitations à eux. Félicitations également aux membres de « L'ACUL » qui se sont classés 2<sup>ème</sup> dans cette même coupe avec 13.673 pts et aux valeureux « Faucheurs de Marguerites qui se sont classés 5<sup>ème</sup> avec 2.323 pts.

Rappelons que la Coupe Charron comptabilise les 5 meilleures performances des pilotes de vol à voile, réalisées au départ de la Belgique.

Comme le dit très justement Denis Nootens, cela prouve l'absolue suprématie de la plateforme de Saint-Hubert en matière de performances vélivoles.

Classement Coupe CHARRON clubs 2017 selon les aérodromes :

- Saint-Hubert 30.833,3 pts
- Theux-Verviers 10.360,1 pts
- Maubray 6.823,1 pts
- Temploux 420,7 pts

5. Les plus observateurs d'entre vous auront certainement remarqué un nouveau coffret électrique à droite de la route juste avant d'entrer sur le site de l'aérodrome. Il s'agit de la première phase des travaux que PROXIMUS entreprend actuellement pour placer la « fibre optique » sur le site de l'aérodrome. Le déploiement de cette nouvelle technologie permettra aux utilisateurs du site d'accéder à l'Internet à grande vitesse, attendu depuis si longtemps. Nous remercions notre Bourgmestre M. Henneaux qui, via ses relations, tente d'obtenir l'installation opérationnelle pour le Championnat de vol à voile qui se déroulera chez nous du 19 au 27 mai 2018.

### **Les mauvaises nouvelles :**

1. Nathalie et Adrien, gérants de l'établissement « Les 100 Ciels », souhaitent mettre fin à leur contrat à l'issue de celui-ci, c'est-à-dire au 31 décembre 2018, suite à des contraintes d'exploitation trop importantes. Nous voici donc obligés, une fois de plus, de chercher un couple de repreneurs pour cet établissement. Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, vous pouvez toujours en faire part au conseil d'administration de la Société de gestion.
2. La piste 23 droite est toujours inutilisable et ce, pour quelques mois, dont le nombre exact dépendra de la météo. Cette piste qui a été drainée en octobre doit encore être fraisée, aplanie, roulée et semée. Ensuite, il faudra attendre un minimum de 6 à 8 semaines pour qu'elle redevienne opérationnelle. En attendant, en accord avec la DGTA, nous allons aménager un nouveau seuil sur la piste 23 gauche et celle-ci servira pour tous les mouvements (vol à voile et moteur) lorsque cet axe sera absolument nécessaire. Avant la réouverture définitive de la piste 23 droite, l'axe 14/32 sera privilégié au maximum. Un peu d'exercice "vent de travers" fera du bien à tout le monde.

### **Pour le reste....**

1. Une étude, proposée et financée par la SOWAER, va plancher sur la faisabilité de diversifier les activités aéronautiques sur le site de l'aérodrome (Vol à voile – Avion – ULM – Hélicoptère – Ballon – Drone – Para-moteur – Parachutisme – aéromodélisme). Toutes ces disciplines ne seront pas organisées d'office, mais leurs avantages, leurs inconvénients et leur intérêt pour EBSH seront examinés avec la plus grande attention.  
La diversification des activités est indispensable si nous voulons pérenniser la plateforme de Saint-Hubert. Elle doit être réalisée dans le respect de chaque discipline tout en garantissant la poursuite des activités des acteurs historiques et le maintien de l'indispensable et nécessaire sécurité. Elle demandera probablement des concessions à certains et bousculera peut-être le confort d'autres. Elle nécessitera inévitablement une meilleure organisation et certainement une plus grande discipline, mais nous n'avons pas le choix.  
Contrairement à certaines études du passé, plusieurs responsables et utilisateurs de EBSH, faisant partie ou non du C.A. de la Société de gestion, ont été intégrés à cette étude.
2. La notification de recevabilité du permis d'environnement de notre nouvelle station d'avitaillement est enfin arrivée ce 14 mars 2018. Pour information, nous avons introduit un premier permis le 2 décembre 2017 au SPW. Celui-ci fut refusé car il manquait le permis d'urbanisme de l'actuel container contenant la pompe AVGAS. Il y a 15 ans, le MET, gestionnaire de EBSH de l'époque, n'avait pas jugé opportun de déposer un permis pour l'installation de ce container AVGAS. Résultat des courses, nous avons dû introduire un nouveau dossier complémentaire en régularisation. Au final : 82 kg de documents qui nous coûtent 16.000 € de frais d'étude et de rédaction et 3 mois d'ajournement. Cet imprévu a bien évidemment occasionné du retard dans la planification des travaux. Notre nouvelle station d'avitaillement ne sera opérationnelle qu'en décembre 2018.
3. Le nouvel atelier qui sera aménagé dans le hangar 7 est dans sa phase administrative (plans, aménagements intérieurs, agrément pompiers, marchés publics, mise en adjudications, etc...) Selon le planning des ingénieurs et architectes de la SOWAER, chargés du projet, il devrait être opérationnel en septembre 2019.
4. Le dossier « Panneaux photovoltaïques » est également à l'étude. Le conseil d'administration doit encore définir le mode de financement. Soit le coût des travaux (90.000 €) sera assuré par un prélèvement dans l'enveloppe fermée de la Région, soit via le système du « tiers investisseur ».

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement Martin LOSSEAU et Alain BOS, respectivement ingénieur et architecte à la SOWAER et chargés des projets d'investissement à EBSH. Merci pour leur disponibilité, leur compétence et pour l'énorme boulot effectué depuis 4 ans.

5. Plusieurs propriétaires d'avion et de planeur nous ont fait part de dégâts occasionnés à leur machine sans que l'auteur des faits ne se soit manifesté. Souvent, il ne s'agit que de dégâts mineurs mais parfois ils peuvent être beaucoup plus importants et occasionner des frais assez conséquents. La direction de l'aérodrome rappelle que tout locataire d'un emplacement dans un hangar à EBSH doit être assuré en responsabilité civile. Ces mêmes locataires, ainsi que tous les utilisateurs non propriétaires, sont tenus d'informer le personnel de l'aérodrome lorsqu'ils occasionnent des dégâts, si petits soient-ils, aux biens d'autrui, en ce compris aux infrastructures de l'aérodrome, ou s'ils constatent de visu des faits similaires commis par des tiers. La rétention de ce genre d'information s'apparente au délit de fuite et sera punie de l'exclusion immédiate et définitive de la plateforme, de l'utilisateur indélicat.  
« Nobody is perfect », cela peut arriver à chacun d'entre nous d'avoir un moment d'inattention et de provoquer un incident. Restons honnêtes et corrects, signalons-le. Pensons à notre réaction si nous étions nous-mêmes la victime d'un tel délit.  
Il en va de même pour l'ouverture et la fermeture des portes des hangars. Une porte du hangar 5 est encore sortie de ses gongs ; elle est bloquée. Ce n'est pas l'opération du Saint-Esprit !!! S'il vous plaît, agissez avec douceur. Accompagnez les portes dans leur coulissement jusqu'à leur butée d'arrêt. Ne les laissez jamais se fracasser les unes sur les autres ou sur les montants des pignons. A chaque fois, elles se détériorent un peu plus. Essayez d'intégrer que c'est dorénavant votre aérodrome et que, dans quelques mois, c'est vous qui payerez les réparations !
6. Comme signalé dans un courrier postal en janvier; à partir du second trimestre 2018, les courriers, factures et autres documents vous parviendront uniquement par Mail/courriel, ceci dans un souci d'économie que nous voulons permanent. Si ce n'est déjà fait, soyez assez aimables de transmettre une adresse mail/courriel valide au bureau de navigation [info@sainthubert-airport.com](mailto:info@sainthubert-airport.com) Des frais complémentaires vous seront comptés si nous sommes contraints de continuer à vous envoyer le courrier par voie postale. Merci de votre compréhension.
7. N'attendez pas la dernière minute pour vous mettre en ordre de cotisation. Pour rappel, celle-ci est obligatoire pour voler à Saint-Hubert. Elle reste, en 2018, à 160 € pour les utilisateurs de 25 ans et plus et de 30 € pour les utilisateurs de moins de 25 ans.  
Si vous êtes détenteurs de parts dans la Société coopérative de gestion, vous pouvez déduire 3% du montant de vos parts. Exemple : si vous possédez 4 parts, sachant que les parts sont à 100 € vous pouvez déduire 3% de 400 € soit 12 € de votre cotisation, qui deviendra 160 € - 12 € = 148 €. Le plus simple est de verser le montant sur le compte de la « Société de gestion de l'aérodrome » numéro : **BE71 0910 1295 3569** avec en communication : « *Cotisation 2018 Nom & Prénom* ». Tout utilisateur peut, à tout moment, acquérir une ou plusieurs parts dans la Société de gestion et devenir actionnaire. Une part = 100 €. Il suffit de verser votre actionnariat sur le compte repris ci-dessus en mentionnant en communication que vous souhaitez devenir coopérateur. Il y a des avantages à cela. Exemple : si vous achetez 50 parts, soit 5.000 €, vous pouvez déduire 3% de 5.000 € et ne payer que 10 € de cotisation ☺. Quatre d'entre vous l'ont fait.  
Sincère MERCI, en tout cas, aux 127 utilisateurs qui nous ont fait confiance il y a 4 ans en osant prendre le risque d'investir dans notre Société coopérative de gestion de l'aérodrome.
8. AGENDA :
  - Le 7 avril : Open Season Party, au CNVV, à partir de 18h.
  - Du 19 au 27 mai : Open Belgian Gliding Nationals 2018.
  - Du 6 au 9 juillet : Training Hélicoptère World Cup (FAI).
  - Les 25 et 26 août : L'aérodrome en fête.

Bon début de saison à toutes et tous et à bientôt.

Marc Degimbre.  
Administrateur délégué  
& Secrétaire de la SCRL